



Annexe I de l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers

RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES

Domaine de la formation et du développement des compétences

Accompagnateur de proximité

Formateur-accompagnateur

Concepteur de formation



Suivi des modifications des référentiels

Dates	Numéro de version	Impact

SOMMAIRE

Les présents référentiels décrivent les activités et les compétences liées au domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Ces compétences doivent être acquises en situation de formation et attestées au travers de la délivrance d'un document officiel.

Suivi des modifications des référentiels page 2

Sommaire page 3

Activités de l'**accompagnateur de proximité** :

Cadre des activités page 5

Activités et compétences associées page 6

Activités de **formateur-accompagnateur** :

Cadre des activités page 7

Activités et compétences associées page 8

Activités de **concepteur de formation** :

Cadre des activités page 9

Activités et compétences associées page 10

Cadre des activités de l'accompagnateur de proximité

Contexte

L'accompagnateur de proximité exerce des activités au sein d'un service d'incendie et de secours. En complément de celles-ci, il met en œuvre des activités d'accompagnement de proximité au sein de son unité, auprès des personnes placées sous sa responsabilité.

La fonction d'accompagnement de proximité s'exerce en priorité à compter de l'activité / emploi de chef d'agrès une équipe. L'autorité d'emploi / de gestion, peut choisir de la déployer à d'autres niveaux d'activités / emploi.

Mission

Les activités d'accompagnement de proximité visent à optimiser les compétences individuelles et collectives et permettre la capitalisation des acquis expérientiels.

Cette mission se décline ainsi :

- Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives ;
- Accompagner la personne dans la structure.

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes d'objectifs devant être atteints en situation et attestées par la délivrance d'un document officiel.

Hiérarchie

Placé sous l'autorité hiérarchique associée à son activité, l'accompagnateur de proximité entretient une relation fonctionnelle avec les autres personnes chargées des activités d'accompagnement de proximité et, le cas échéant, les autres acteurs de la formation.

Conditions d'accès à la formation

- Etre équipier de tronc commun.

Conditions d'exercice

L'accompagnateur de proximité doit :

- être sapeurs-pompiers,
- être qualifié d'accompagnateur de proximité,
- être sur la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation,
- suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) selon les modalités fixées par l'autorité d'emploi / l'autorité de gestion.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Accompagnateur de proximité

Les activités regroupent des blocs de compétences. La formation est composée de 2 activités principales composant chacune un bloc de compétences.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives	<ul style="list-style-type: none">Animer une manœuvre de la garde adaptée aux participants, aux besoins et au contexte ;
	<ul style="list-style-type: none">Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences ;
	<ul style="list-style-type: none">Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences ;
	<ul style="list-style-type: none">Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques ;
	<ul style="list-style-type: none">Etablir des échanges avec les autres accompagnateurs de proximité, la hiérarchie et, le cas échéant, avec les autres acteurs de la formation.
2. Accompagner la personne dans la structure	<ul style="list-style-type: none">Contribuer à l'intégration de la personne dans l'unité opérationnelle et fonctionnelle ;
	<ul style="list-style-type: none">Aider et accompagner la personne dans sa progression et son engagement ;
	<ul style="list-style-type: none">Préparer le départ et le retour d'une formation : contribuer à nourrir les attentes avant la formation et la mise en œuvre après la formation.

Cadre des activités de **formateur-accompagnateur**

Contexte

Le formateur-accompagnateur exerce une activité de formation et d'accompagnement d'apprenants au sein des services d'incendie et de secours.

Mission

Le formateur-accompagnateur a pour missions :

- Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer
- Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de formation
- Former un groupe d'adultes à des fins de développement de compétences
- S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue

Le formateur-accompagnateur participe à la formation des accompagnateurs de proximité.

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes d'objectifs devant être atteints en situation et attestées par la délivrance d'un document officiel.

Hiérarchie

Le formateur-accompagnateur est placé sous l'autorité du responsable de la fonction formation de l'organisme habilité.

Conditions d'accès à la formation

Le formateur-accompagnateur est identifié par l'organisme de formation pour intégrer l'équipe de formateurs-accompagnateurs. Les conditions d'accès sont propres à chaque entité.

Conditions d'exercice

Les formateurs-accompagnateurs doivent :

- être sapeurs-pompiers,
- être qualifié de formateur-accompagnateur,
- être sur la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation,
- suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) selon les modalités fixées par l'autorité d'emploi/l'autorité de gestion, à savoir a minima, une journée par an.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Formateur-accompagnateur

Les activités regroupent des blocs de compétences. La formation est composée de 4 activités principales composant chacune un bloc de compétences.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer	<ul style="list-style-type: none"> • Créer ou adapter des situations cibles en amont ou au premier jour de l'action de formation en lien avec le référentiel de formation
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'activité de l'apprenant
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation de l'existant
2. Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre des mises en situation professionnelle (MSP)
	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre des ateliers pédagogiques personnalisés (APP)
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation post-action
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation d'acquisition
3. Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une posture de formateur-accompagnateur
	<ul style="list-style-type: none"> • Animer et réguler un groupe d'apprenants
4. S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer ses pratiques de formateur
	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'amélioration de l'action de formation

Cadre des activités du **concepteur de formation**

Contexte

Le concepteur de formation exerce une activité d'analyse des compétences, de recherche et de développement des formations au sein des organismes de formation habilités à délivrer des certifications relevant des domaines de la sécurité civile. Il forme et participe à la gestion des équipes pédagogiques.

Mission

Le concepteur de formation a pour missions :

- l'analyse du travail des sapeurs-pompiers et/ou des personnels des organismes et services qui concourent aux missions de sécurité civile
- la production des référentiels internes de formation (RIF) et de certification (RIC)
- la construction de parcours de formation
- la professionnalisation des formateurs-accompagnateurs
- la supervision des formateurs-accompagnateurs et des accompagnateurs de proximité
- l'évaluation de l'efficacité des dispositifs conçus

Il participe à :

- l'analyse des besoins de/et en formation
- la recherche et au développement dans le domaine de la formation des organismes et services qui concourent aux missions de sécurité civile
- la veille scientifique et technologique en matière de formation

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes d'objectifs devant être atteints en situation et attestées par la délivrance d'un document officiel.

Hiérarchie

Le concepteur de formation est placé sous l'autorité du responsable de la fonction formation de l'organisme habilité.

Conditions d'accès à la formation

Les concepteurs de formation doivent avoir exercé en qualité de formateur-accompagnateur dans les conditions fixées par l'organisme de formation.

Conditions d'exercice

Les concepteurs de formation doivent :

- être sapeurs-pompiers,
- être qualifié de concepteur de formation,
- être sur la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation,
- suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) selon les modalités fixées par l'autorité d'emploi/l'autorité de gestion, à savoir a minima, une journée par an.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Concepteur de formation

Les activités regroupent des blocs de compétences. La formation est composée de 2 activités principales composant chacune un bloc de compétences.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Professionnaliser les formateurs-accompagnateurs	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les apprenants formateurs-accompagnateurs
	<ul style="list-style-type: none">• Superviser les formateurs-accompagnateurs
2. Réaliser l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique	<ul style="list-style-type: none">• Extraire les compétences des situations de travail
	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer des documents de référence
	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer l'efficacité des dispositifs
	<ul style="list-style-type: none">• Participer à la recherche et au développement en ingénierie de formation et pédagogique